Sujet: [INTERNET] préserver le patrimoine de notre village (les vannages et nos lavoirs)

De: > Francis Lochon (par Internet) <

Date: 16/10/2019 21:32

Pour: <ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr>

Bonjour,

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête publique que j'ai consulté sur le site internet désigné dans l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général.

Cette enquête concerne les plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure, de la Roguenette et de la Voise sur le Territoire de Chartres Métropole.

Demeurant à Saint Georges sur Eure 4 Chemin du Moulin, nous sommes soucieux de préserver le patrimoine de notre village et notamment de l'Eure et de ses bras adjacents, de ses moulins et vannages, de ses lavoirs et de ses berges.

Nous rappelons à cet effet que le réseau hydraulique de Saint Georges sur Eure date du Moyen Age, lorsque les religieux du Chapitre de Chartres ont transformé en pâturages les marais.

Pour cela, ils ont construit les berges/digues pour contenir le lit de l'Eure, et les édifices utilisant la force hydraulique de la rivière.

Jusqu'aux années 2012, l'Eure a gardé son patrimoine médiéval intact.

Celui-ci est depuis menacé par des décisions inacceptables auxquelles nous nous opposons, sans avoir été consultés au préalable.

Ma démarche de ce jour, vise à affirmer formellement notre demande de faire classer en Intérêt Général le patrimoine hydraulique de Saint Georges.

C'est avec détermination que nous voulons :

1/ empêcher la destruction des vannages des moulins du Chapitre, de la Belle Meunière, d'Andrevilliers et de La Taye,

2/ rétablir le fonctionnement complet du réseau hydraulique constitué par l'Eure et ses vannages, par le bras de rivière (appelé « fausse rivière » ou « bras de décharge ») entre le moulin du Chapitre et l'Eure en amont du moulin de la Belle Meunière, par le canal s'alimentant dans ce bras de rivière et alimentant l'étang.

Nous en exigeons la remise en eau à son niveau initial, régulé par les vannages selon les saisons.

Les dégradations de l'Eure depuis 2012 ont eu pour effet de priver d'eau la rivière.

Les poissons, moules de rivière et écrevisses ont disparu, après avoir offert le lamentable spectacle et la puanteur de leur décomposition.

Le bras de rivière, privé d'eau, était à l'origine une frayère. Il est devenu un marécage à moustiques.

Les oiseaux et insectes se font rares. Des espèces ont totalement quitté les lieux.

La flore aquatique très picturale ne peut plus se développer.

Les arbres aux racines dénudées, tombent du haut des rives en eau basse.

Les animaux d'élevage ne peuvent plus s'abreuver dans un faible filet d'eau et franchissent le lit de la rivière qui ne constitue plus une barrière naturelle.

La privation d'eau dans la rivière a un effet déplorable sur les loisirs tels que le canotage, la pêche, la promenade

Le système hydraulique ne fonctionne plus et le bras de rivière n'est plus alimenté ainsi que le canal qui courait au cœur du village.

Les derniers lavoirs, non encore en ruine, sont suspendus au-dessus du vide. Un comble pour « la Vallée des lavoirs » !

Nous souhaitons avoir des informations techniques précises sur le tronçon TR05 qui nous concerne.

La lecture du dossier ne nous a donné aucun éclairage et aucune garantie.

Nous vous remercions par avance pour le sérieux avec lequel vous voudrez bien considérer notre démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

